

ARBELE

L'ARBE dans les exploitations d'Élevage herbivore



L'utilisation de plaquettes de bois en litières

Les arbres des haies, bosquets et ripisylves peuvent être transformés en plaquettes et être utilisés dans les aires de couchage ou de circulation des animaux. Ce témoignage est le résultat d'une série d'enquêtes réalisées en 2017. Douze autres fiches témoignent de la capacité des éleveurs à mettre en œuvre ce matériau en fonction des contraintes de leur exploitation.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Une économie de paille et de temps de paillage considérable pour une stabulation un peu éloignée

PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION DU GAEC D'AZY (58)

VA Charolais et Limousin

160 vaches + 50 génisses + 50 laitones + 40 broutards

SAU : 270 ha (dont 180 ha en prairie)

🌳 Ressources en bois

Un plan de gestion a été établi sur les 40 km de linéaire de haies. La ressource est composée à 40% de haies basses, 29% de haies hautes en 3 strates (frêne) et ripisylve (aulne), et le reste en haies partiellement productrices de bois. Cependant, la ressource bocagère est plutôt vieillissante.



Ripisylve exploitée en 2015



Plaquettes de bois d'Aulne, séchage pendant 4 mois sous hangar



Animaux sur litière sur paille avec sous-couche de plaquettes

UTILISATION DE PLAQUETTES DE BOIS EN LITIÈRE DEPUIS 2006

Avec une utilisation de **212 MAP/an** (équivalente au potentiel annuel), le coût de revient est d'environ **12 €/MAP** (MAP = mètre cube apparent plaquettes)

Août - Avril	Juin	Juillet - Octobre	Novembre - Février
Coupe	Déchetage	Séchage	Litière et fumier
<p>🔧 Tronçonneuse € 5 €/h Exemple d'une année pour 210 MAP : Coupe : 10 h x 5 €/h = 50 € soit 0,25 €/MAP Mis en tas au télescopique : 10 h x 7 €/h = 170 € soit 0,85 €/MAP Un prix moyen de 1,10 €/MAP pour le chantier de coupe.</p>	<p>🔧 Déchiqueteuse CUMA Terr'eau + tracteurs avec bennes pour le transport € 560 €/h avec un débit de 80 MAP/h 2,5 h x 560 €/h = 1400 € soit 7 €/MAP pour le déchetage + 6 h x 20 €/h = 0,60 €/MAP pour le transport</p>	<p>🐄 À partir du 10 Novembre, 30 vaches et 50 génisses rentrent en stabulation. ☑️ 7-10 cm de plaquettes écartées à la pailleuse pour 2 à 3 semaines. Puis une nouvelle couche est apportée. Et ce, 3 fois de suite sans curage. À partir de Janvier, apport de paille tous les 2 j. ☑️ Un seul curage est effectué à la fin de l'hiver. Le fumier n'est pas composté, il est épandu et enfoui sur 80 ha de cultures en Septembre.</p>	

COMMENT S'EST FAITE LA TRANSITION VERS L'UTILISATION DE PLAQUETTES EN LITIÈRES ?

Étienne Bourgy (Chambre d'Agriculture 58) a proposé au GAEC de s'engager sur trois ans afin de faire un essai de litière plaquettes en substitution partielle de la paille. Le but était de comparer une litière uniquement composée de paille à l'utilisation d'une litière mixte. L'exploitation a maintenant un plan de gestion adapté à sa ressource et souhaite continuer sur le long terme. Des projets de plantation sont même envisagés.

L'AVIS DE L'AGRICULTEUR

William Taillon et Edmond Vidalin, Gaec d'Azy, 58250 Saint-Seine

« L'utilisation de plaquettes permet un réel gain de temps de travail, une des stabulations se trouve à 1 km du siège et demandait 1 h de paillage quotidien, l'apport de plaquettes ne se fait que tous les 15 jours à 3 semaines. Cela représente un **gain de 90 h de travail**, c'est très appréciable, notamment pendant la période de vêlage, et une **économie totale de 69 tonnes de paille** remplacées par 170 MAP de plaquettes.

Par la suite, le paillage de paille ne se fait que tous les 2 jours, ce qui implique également une économie de paille, soit 26,5 tonnes économisées grâce à la sous-couche de plaquettes.

Dans une des stabulations, l'utilisation de la pailleuse pour étaler les plaquettes n'a permis qu'un apport sur la moitié de la stabulation. Ainsi, il a été observé que **les animaux se couchent davantage sur la litière de plaquettes** que celle de paille.

Nous avons pu libérer 17 hectares de SAU pour assouler l'assolement et pouvoir essayer la luzerne par exemple.

Cette surface utilisée pour la production de céréales à paille auparavant se trouve maintenant optimisée pour la production de légumineuses.

Le fumier n'est pas composté, cela permet d'alléger les charges, et les plaquettes se trouvent dégradées même avec enfouissement, il n'y a pas eu d'observation de plaquettes non décomposées ».



5 866 €
économisés
au total
(rémunération
du travail
comprise)

L'AVIS DU TECHNICIEN

Étienne Bourgy, Chargé de mission Énergie à la Chambre d'Agriculture 58

« La litière bois plaquette est un très bon substitut à la paille à plusieurs niveaux. Techniquement, elle **améliore l'absorption des jus** et forme un **matelas drainant et isolant** ce qui la rend préférentielle au couchage des animaux. Cette litière fermente moins (températures plus faibles que la paille). Beaucoup d'éleveurs remarquent une **ambiance plus saine et respirable** dans le bâtiment (probablement moins d'ammoniac). Les tanins présents dans le bois concourent à cette moindre fermentation. Leur acidité contrarie le développement de germes pathogènes. Paradoxalement, le pH de fumier ayant 20 à 100% de plaquettes bois est compris entre 7,7 et 8,5. Une fois composté, il dépasse souvent 9 de pH.

Côté économique, **la litière plaquette est compétitive** puisque son coût de revient (entre 45 et 60 €/tonne) est similaire à la paille. Elle est intéressante pour les éleveurs dépendant de l'achat de paille en andain à la différence que le chantier de plaquette se fait sur la ferme et économise ainsi du temps de transport. Pas besoin de trésorerie supplémentaire car elle se finance par l'économie sur l'achat de paille.

Sur le système d'exploitation, l'utilisation de bois plaquette en litière **réduit la part des céréales à paille dans l'assolement**. Consacrer ses surfaces pour la mise en place de légumineuses ou protéagineux est un choix pertinent si l'on recherche davantage d'autonomie alimentaire. Cette technique répond parfaitement aux attentes des éleveurs ».



CONTACT :

Jean-Christophe MOREAU
jean-christophe.moreau@idele.fr
Institut de l'Élevage - BP 42118
31321 Castanet-Tolosan cedex
Tél : 05 61 75 44 47



Retrouvez toutes les autres fiches
du programme ARBELE sur le site :

www.idele.fr



LES PARTENAIRES TECHNIQUES DU PROGRAMME ARBELE :



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION
avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"